Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260321-2026029-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 22

A la majorité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026 et le 21 Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GÉRARD Michelle, doyenne d'âge,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme COUÉ Virginie à Mme SAULNIER Elise

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026029
Objet de la délibération : Election du Maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 23
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12
- M. BRIZARD Philippe a obtenu 22 (vingt-deux) voix

M. BRIZARD Philippe ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le Conseil Municipal :
ELIT Monsieur BRIZARD Philippe, maire de la commune de Pléchâtel ;
INSTALLE Monsieur BRIZARD Philippe en qualité de maire de la commune de Pléchâtel ;
AUTORISE Monsieur BRIZARD Philippe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 25/03/2026